



**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 04-2018 – RELATIF AUX FONCTIONS  
ET OBLIGATION DU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER**

**AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR**

**PRENEZ AVIS QUE :**

L'adoption du règlement numéro 04-2018, relatif aux fonctions et obligation du directeur général et secrétaire-trésorier a franchi les étapes suivantes :

Avis de motion :	6 février 2018
Adoption du règlement	6 mars 2018
Avis public d'adoption du règlement	7 mars 2018

Toute personne intéressée peut en obtenir une copie en s'adressant au bureau municipal, au 165, rang Michaudville, à Saint-Barnabé-Sud.

Donné à Saint-Barnabé-Sud, ce 7 mars 2018.

Sylvie Gosselin, MBA  
Directrice générale et secrétaire-trésorière

---

**CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je, soussignée, Sylvie Gosselin, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Saint-Barnabé-Sud, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis public ci-dessus conformément à la loi, par affichage, le 7 mars 2018.

En foi de quoi, je délivre ce certificat ce 7 mars 2018.

Sylvie Gosselin, MBA – DMA  
Directrice générale et secrétaire-trésorière